

01/02/2022

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



En application du Code de l'Environnement (art. L125-2 et R125-5 à R125-27)

Mairie de Valence d'Albigeois

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>DEFINITION D'UN RISQUE MAJEUR .....</b> | <b>2</b>  |
| <b>INNONDATION .....</b>                   | <b>3</b>  |
| 1. LE RISQUE SUR LA COMMUNE .....          | 3         |
| 2. LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE .....  | 4         |
| <b>MOUVEMENT DE TERRAIN .....</b>          | <b>6</b>  |
| 1. LE RISQUE SUR LA COMMUNE .....          | 6         |
| 2. LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE .....  | 7         |
| <b>MATIERE DANGEUREUSE.....</b>            | <b>8</b>  |
| 1. LE RISQUE SUR LA COMMUNE .....          | 8         |
| 2. LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE .....  | 9         |
| <b>VIGILANCE METEO.....</b>                | <b>10</b> |
| 1. RAPPEL .....                            | 10        |
| 2. LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE .....  | 11        |
| a. <i>Fortes précipitations</i> .....      | 11        |
| b. <i>Orage</i> .....                      | 11        |
| c. <i>Vents violents</i> .....             | 11        |
| d. <i>Neige / Verglas</i> .....            | 11        |
| e. <i>Grand Froid</i> .....                | 11        |
| f. <i>Canicule</i> .....                   | 12        |
| <b>OU VOUS INFORMER ? .....</b>            | <b>13</b> |

## DEFINITION D'UN RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou technologique survienne et dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

- Une faible fréquence (on finit par oublier)
- Une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes)

L'existence d'un risque majeur est liée :

- A la présence d'un évènement (aléa) qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique
- A l'existence d'enjeux qui représentent l'ensemble des personnes et des biens
- A l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa

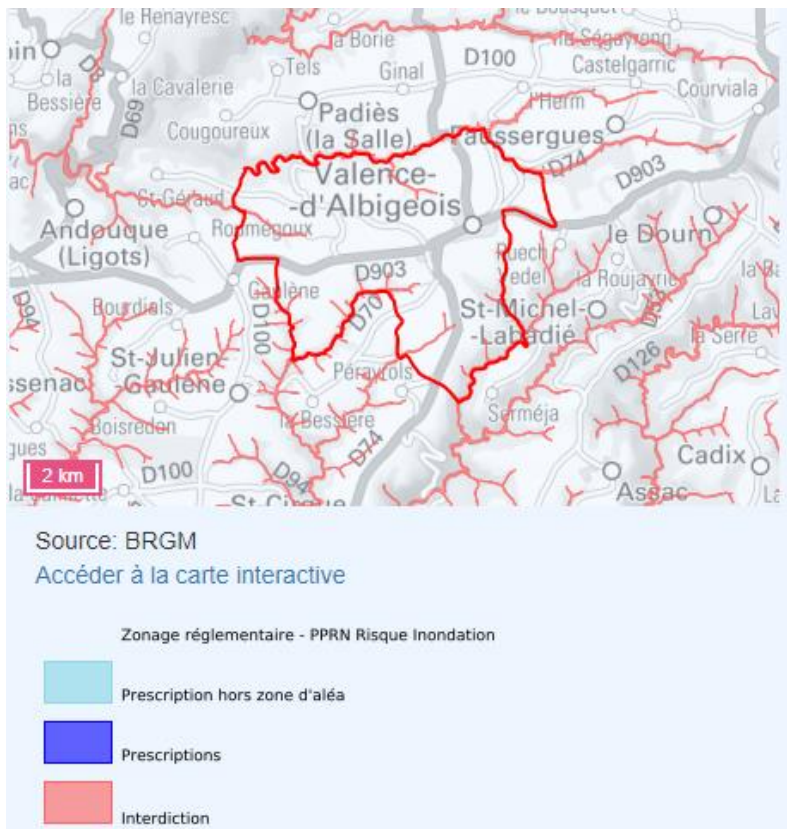


## 1. LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les inondations qui affectent la commune sont dues, en cas de fortes précipitations locales, aux débordements des **ruisseaux du Boutescure, Del Loup, et le Rau de La Barbastié.**

Les secteurs concernés par ces inondations sont notamment ceux de **Cantelouve**, de **la Barbastié** et de **la Tonnié.**

Deux arrêtés PPR ont été mis en place : un intitulé « Cérou » prescrit le 03/03/2011 et approuvé le 22/04/2013 et un intitulé « Tarn Amont » prescrit le 24/11/2006 et approuvé le 18/11/2010.



## 2. LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

### AVANT

#### A l'intérieur du bâtiment :

- Couper le gaz et l'électricité.
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents.
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

#### A l'extérieur du bâtiment :

- Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue.
- S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.

### PENDANT

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (radio, mairie, internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr))
- Se conformer aux directives des services de secours.
- Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation.
- Ne pas s'engager sur une route inondée.

### APRES

- Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.
- Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais.

..... Et moi, je fais quoi ?

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  <p>Ecoutez la radio<br/>Respectez les<br/>consignes des<br/>autorités</p>                              |  <p>Ne téléphonez<br/>pas, libérez les<br/>lignes pour les<br/>secours</p>                         |  <p>Fermez<br/>portes,<br/>fenêtres,<br/>soupiraux,<br/>aérations</p> |  <p>Fermez<br/>le gaz et<br/>coupez<br/>l'électricité</p> |
|  <p>Limitez vos<br/>déplacements<br/>pour ne pas<br/>vous exposer<br/>ou encombrer<br/>les secours</p> |  <p>N'allez pas<br/>chercher vos<br/>enfants à l'école,<br/>les professeurs<br/>s'en chargent</p> |  <p>Montez à<br/>pied dans<br/>les étages</p>                        |   |

# En cas d'inondation



## Limitier les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

### Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



## Éviter noyade et contusions

### Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



... Les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



## Faire face à l'isolement

### Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 - Samu : 15

# Après l'inondation



## Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



## Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placo-plâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



## Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de la remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.



## Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

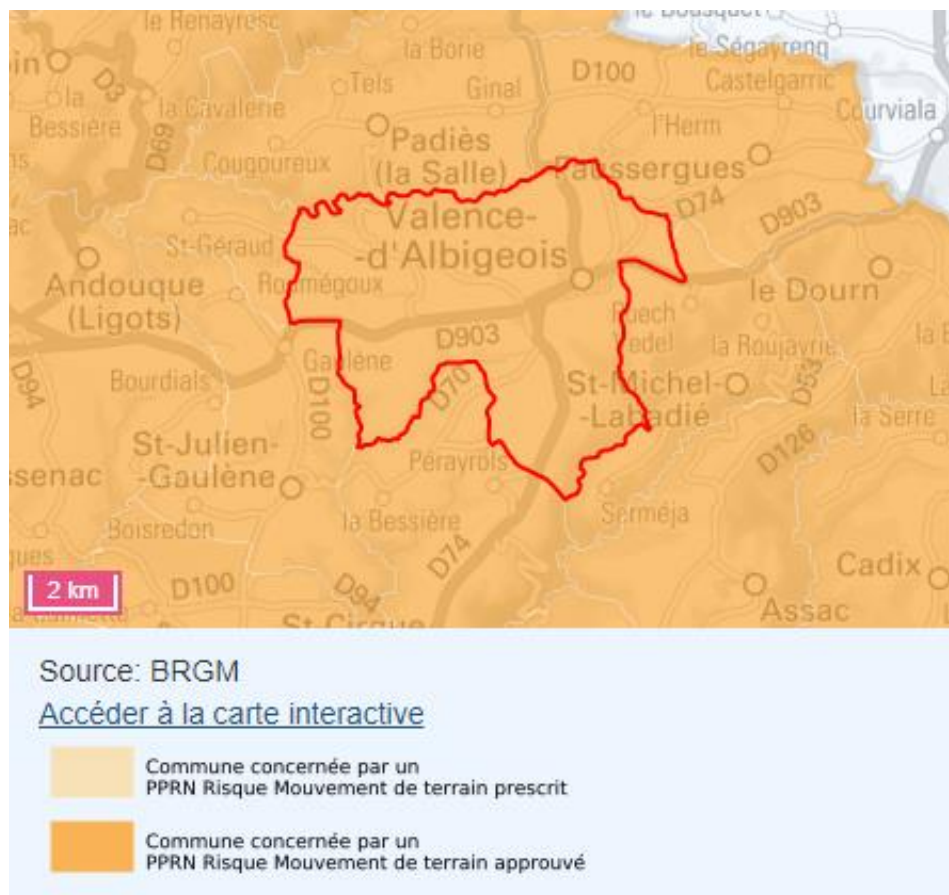


## 1. LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Une étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a été réalisée au niveau de l'ensemble du Tarn.

La cartographie du « risque mouvement de terrain » a été établie sur la commune au terme de cette étude.

Un arrêté PPR pour « Tassements différentiels » a été prescrit le 03/09/2003 et approuvé le 13/01/2009.



## 2. LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

### AVANT

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- S'informer des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène
- Signaler à la mairie :
  - L'apparition de fissures dans le sol
  - Les modifications importantes apparaissant dans les constructions
  - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain)
  - L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

### PENDANT

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments.
- Fuir latéralement la zone dangereuse.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement.
- Ne pas revenir sur ses pas.

### APRES

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert.
- Empêcher l'accès au public.
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable)
- Evaluer les dégâts.
- Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais.

..... Et moi, je fais quoi ?

|   |  |   |
|---|--|---|
|  <p>Écoutez la radio<br/>Respectez les consignes des autorités</p>                  |  <p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>                     |  <p>Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas<br/>Ne prenez pas l'ascenseur</p> |
|  <p>Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours</p> |  <p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent</p> |  <p>Eloignez-vous de la zone dangereuse<br/>Rejoignez le lieu de regroupement</p>                        |





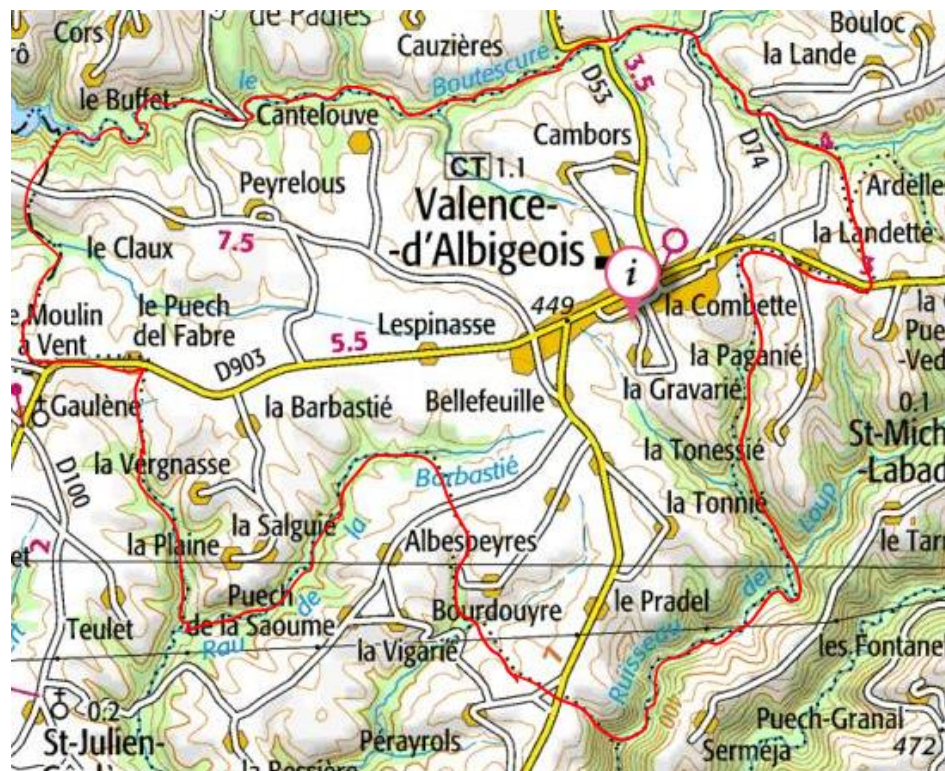
## 1. LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par routes.

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité) peut représenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Les matières dangereuses sont transportées sous forme liquide, gazeuse ou solide par voie routière.

La commune est traversée par la D903 (Route Albi - Réquista), axe routier très emprunté par des transports de marchandises dangereuses.



## 2. LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

### AVANT

- S'informer sur le risque, le signal d'alerte et les consignes de confinement.
- S'informer sur le code danger des véhicules.

### PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (Pompiers : 112 ou 18, Gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code de danger (panneau orange sur le camion), la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie.
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

### DES L'ALERTE

- Se confiner.
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées,...).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas fumer.
- Ecouter la radio.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de votre famille.
- Ne pas téléphoner inutilement.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### APRES

- Aérer le local à la fin de l'alerte.

..... Et moi, je fais quoi ?

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
|  <p>Ecoutez la radio<br/>Respectez les<br/>consignes des<br/>autorités</p>                              |  <p>Ne téléphonez<br/>pas, libérez les<br/>lignes pour les<br/>secours</p>                         |  <p>Rentrez<br/>rapidement<br/>dans le<br/>bâtiment le<br/>plus proche</p> |  <p>Ne fumez<br/>pas,<br/>pas de<br/>flamme ni<br/>d'étincelles</p> |
|  <p>Limitez vos<br/>déplacements<br/>pour ne pas<br/>vous exposer<br/>ou encombrer<br/>les secours</p> |  <p>N'allez pas<br/>chercher vos<br/>enfants à l'école,<br/>les professeurs<br/>s'en chargent</p> |  <p>Fermez et calfeutrez<br/>portes, fenêtres et<br/>ventilations</p>     |   |

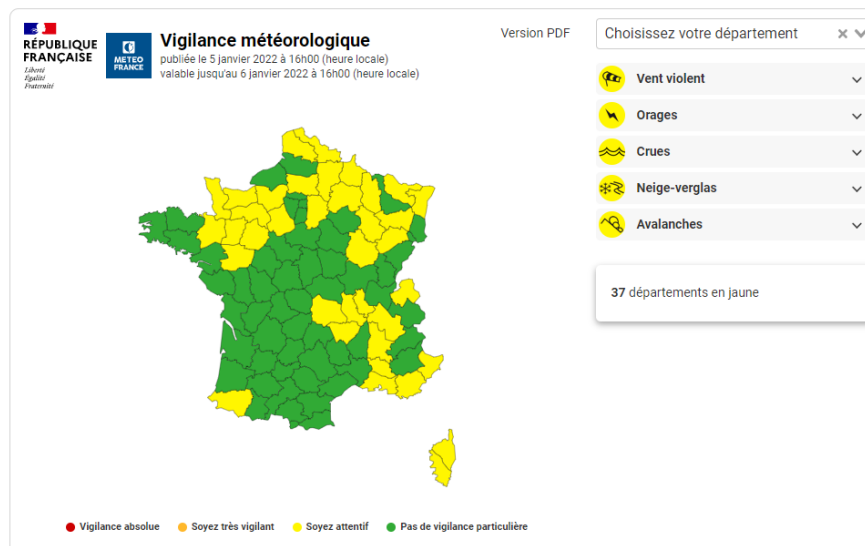
# VIGILANCE METEO

## 1. RAPPEL

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures. Elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

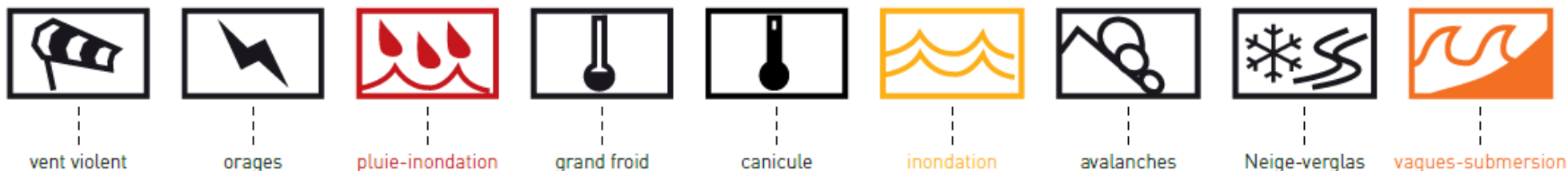
Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

- Niveau 1 vert : pas de vigilance particulière
- Niveau 2 jaune : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : chute de neige, orage d'été) sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Niveau 3 orange : soyez très vigilant ; phénomènes météorologiques dangereux prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Niveau 4 rouge : une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Suivez l'évolution météo : - par le biais des médias (radios, télévision) sur le site [www.vigilance.meteofrance.fr](http://www.vigilance.meteofrance.fr)  
- sur le serveur téléphonique de Météo France au [08.90.71.14.15](tel:08.90.71.14.15)

Les différents pictogrammes de la carte de vigilance de Météo France :



## 2. LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

### a. Fortes précipitations

- Limiter vos déplacements.
- Respecter les déviations mise en place.
- Ne pas s'engager sur une voie inondée.
- Surveiller la montée des eaux.
- Signaler vos déplacements à vos proches

### b. Orage

- Limiter vos déplacements.
- Ne pas s'abriter sous les arbres.
- Eviter les sorties en forêt.
- Eviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Mettre à l'abri ou fixer au mur les objets sensibles au vent.

### c. Vents violents

- Limiter vos déplacements.
- Ne pas intervenir sur les toitures.
- Ne toucher en aucun à des fils électriques tombés au sol.
- Ranger ou fixer les objets sensibles d'être emportés.
- Eviter les déplacements.
- Ecouter vos stations de radios locales.
- Prévoir des moyens d'éclairages de secours.
- Faire une réserve d'eau potable.

### d. Neige / Verglas

- Limiter vos déplacements.
- Si obligation de déplacement, être prudent et vigilant et se munir d'équipements spéciaux.
- Se renseigner auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR).
- Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Protéger vos canalisations d'eau contre le gel.

### e. Grand Froid

- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent.
- Eviter les sorties le soir et la nuit.
- S'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- Ne pas boucher les entrées d'air de votre logement.
- Aérer votre logement quelques minutes.
- Pour les personnes sensibles ou fragiles : ne sortir qu'en cas de force majeure et rester en contact avec votre médecin.
- Attention au moyen utilisé pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.
- Ne pas boucher les entrées d'air de votre logement.

## f. Canicule

La santé de chacun peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud,
- La nuit, la température ne descend pas ou très peu,
- Cela dure plusieurs jours.

### Quels sont les risques liés aux fortes chaleurs ?

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie – température supérieure à 40°C avec altération de la conscience).

En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

Chez les travailleurs naturels, travaillant notamment à l'extérieur, et lorsqu'on fait du sport, le corps exposé à la chaleur transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation.

### Quelles sont les personnes à risques ?

- Les personnes âgées de plus de 65 ans,
- Les nourrissons et les enfants (notamment ceux de moins de 4 ans),
- Les travailleurs manuels notamment ceux travaillant à l'extérieur,
- Les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.

**En période de fortes chaleurs ou de canicule**

**Personne âgée**  
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

**Enfant et adulte**  
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gov.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gov.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

**INPES**  
Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé

**Ministère de la Santé**

## OU VOUS INFORMER ?

### **Informations générales**

#### **Mairie de Valence d'Albigeois**

Site : [www.valence-dalbigois.fr](http://www.valence-dalbigois.fr)

Téléphone : 05.63.53.41.00

Mail : [mairievalence81@gmail.com](mailto:mairievalence81@gmail.com)

#### **Préfecture du Tarn**

[www.tarn.pref.gouv.fr](http://www.tarn.pref.gouv.fr)

Téléphone : 05.63.45.61.61

#### **DREAL Midi-Pyrénées**

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

#### **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable**

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

#### **Prévention des risques majeurs**

[www.pgeorisques.gouv.fr](http://www.pgeorisques.gouv.fr)

#### **Suivi de la météo**

Météo France

Téléphone : 08.92.68.02.81

Site : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

#### **Le risque inondation – Suivi des crues**

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

#### **Le risque mouvement de terrain et affaissement minier**

Base de données nationale

Mouvements de terrain : [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)

Retrait / gonflement des sols argileux : <http://www.argiles.fr>

#### **Les risques industriels et transport de matières dangereuses**

Base de données nationales accidents technologiques et industriels :

[www.aria.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/)

#### **Les risques climatiques**

Plan de prévention canicule, plan départemental : [www.tarn.pref.gouv.fr](http://www.tarn.pref.gouv.fr)

Recensement auprès du CCAS : 05.63.81.20.21

Consignes de sécurité : [www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)

Qualité de l'air : [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)